

CALENDRIER DES REINSCRIPTIONS

ANNEE SCOLAIRE 2023 - 2024

Les réinscriptions se font exclusivement en ligne par les familles sur EDUCONNECT

Sauf pour les 2^{ème} Année BTS - Voir procédure sur le site du lycée

FORMATIONS	DATE DE REMISE DES DOSSIERS	HORAIRES
1ere Professionnelle	Du Mercredi 28 juin au Mardi 4 juillet inclus	Voir procédure sur le site du lycée
Terminale CAP	Du Lundi 19 juin au Vendredi 23 juin inclus	Voir procédure sur le site du lycée
Terminale professionnelle	Du Lundi 19 juin au Vendredi 23 juin inclus	Voir procédure sur le site du lycée
2^{ème} année BTS MV	Du Lundi 19 juin au Vendredi 23 juin inclus	Voir procédure sur le site du lycée

**AUCUN DOSSIER NE SERA ACCEPTE EN DEHORS DE CES DATES LES PLACES VACANTES SERONT
 PROPOSÉES AUX ÉLÈVES INSCRITS SUR LISTE COMPLÉMENTAIRE**

FICHE D'INFORMATION POUR LES FAMILLES

Toute inscription à la demi-pension implique l'acceptation sans réserve par le responsable légal ou l'élève s'il est majeur des règles édictées dans ce document.

Badges cantines :

- **les nouveaux élèves : Achat obligatoire du badge d'accès à la demi-pension : (5.00 Euros à régler obligatoirement par chèque libellé à l'ordre de l'agent comptable lycée G. CISSON, à remettre en même temps que le dossier d'inscription).**

Ce badge devra être présenté à chaque repas et est strictement personnel. L'utilisation de ce badge par une autre personne que le titulaire ainsi que l'oubli répété pourront faire l'objet d'une sanction.

IMPORTANT : L'inscription à la demi-pension est faite pour l'ensemble de l'année scolaire.

Cependant un changement de catégorie est possible à trimestre échu, sur demande écrite et circonstanciée des parents.

Tout changement de catégorie en cours de trimestre ne pourra être accepté qu'en cas de force majeure (maladie, régime pour raison de santé...) et devra être signalé par écrit auprès du service de l'intendance et du Conseiller Principal d'Education responsable de la classe.

- **les anciens élèves gardent leurs badges.**

Règles pour la facturation de la demi-pension

Le tableau ci-dessous vous rappelle **les forfaits de l'internat et de la demi-pension pour l'année civile 2023** :

	Internat	Forfait DP 5 jours	Forfait DP 4 jours	Forfait DP 3 jours
Montant annuel 2023	1 614.00 euros	597.00 euros	503.00 euros	385.00 euros

Ces forfaits sont répartis sur les 3 trimestres de l'année scolaire selon le règlement intérieur du service annexe d'hébergement voté par le Conseil d'Administration de l'établissement.

Le prix de la demi-pension est forfaitaire quel que soit le nombre de repas pris dans la semaine. Aucune déduction ne peut être accordée si l'élève ne prend pas tous ses repas (voir paragraphe sur les remises d'ordre).

Durant le début du mois de septembre, les demi-pensionnaires seront accueillis au self-service 5 jours par semaine **(la facturation sera également effectuée sur la base du forfait 5 jours durant cette période)**

Jusqu'au vendredi 15 septembre 2023, vous pouvez changer de forfait et choisir le plus adapté à votre emploi du temps au moyen d'une fiche spéciale à retirer à l'intendance.

A compter du lundi 18 septembre 2023, le forfait choisi est appliqué.

Vous pouvez régler votre facture trimestrielle de demi-pension au choix, par chèque, en espèces ou par prélèvement bancaire.

Vous pouvez aussi choisir le **prélèvement mensuel automatique en 8 fois**.

1^{er} trimestre : 2 prélèvements (novembre et décembre)

2^{ème} trimestre : 3 prélèvements (février, mars et avril)

3^{ème} trimestre : 3 prélèvements (mai, juin et juillet)

Pour cela, **vous devez renseigner le mandat de prélèvement SEPA et fournir un RIB.**

Le responsable légal ou l'élève majeur pourra demander une remise d'ordre dans les cas suivants :

Sur demande :

- Pour des raisons médicales : certificat médical à l'appui et lorsque l'absence est supérieure ou égale à 5 jours consécutifs
- Pour absence prolongée pour un motif lié aux circonstances familiales, à la situation particulière de l'élève ou aux convictions propres des familles. Les dates de cette absence devront impérativement être transmises par la famille et par écrit au moins 8 jours avant le début de la période. Durant cette période, les élèves concernés n'étant plus demi-pensionnaire, ils devront quitter l'établissement durant la pause méridienne, sauf autorisation du chef d'établissement.

Systématique :

- La fermeture du service de la demi-pension.
- Voyages scolaires ou sorties scolaires.
- Stages en entreprise pour les élèves de 3^{ème} Préparatoire aux métiers ou PFMP pour les autres.
- Exclusion définitive de l'élève de l'établissement ou de la demi-pension sur décision de la cheffe d'établissement.

Les remises d'ordre seront décomptées en fonction du nombre de jours réels d'absence de la demi-pension.

Accueil au restaurant scolaire

Le service de restauration est ouvert de 11h45 à 13h20, les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis. Chaque élève est détenteur d'un badge donné par l'établissement. Ils doivent toujours l'avoir sur eux et le présenter à la borne de passage. En cas d'oubli, l'élève passera en fin de service : 12h40 pour le premier service, 13h05 pour le deuxième service.

Le déjeuner est un temps de convivialité qui doit être pris dans le respect d'autrui. Les élèves sont accueillis sans leur tenue de travail et sans leur chaussure de sécurité. Chacun veillera à éviter cris et bousculades, à ne pas gaspiller la nourriture et l'eau, à prendre la totalité du repas à l'intérieur du restaurant scolaire et à laisser derrière soi un environnement propre.

L'élève accueilli par le service de restauration s'engage à respecter les personnels au service de l'établissement, leur travail et la propreté des locaux. L'élève qui ne respecte pas ce principe devra nettoyer immédiatement les dégâts causés. La répétition de tels faits pourra faire l'objet d'une punition ou d'une sanction disciplinaire pouvant aboutir à une exclusion temporaire, voire définitive du SRH.

Il est interdit d'introduire dans le restaurant scolaire des produits alimentaires et des boissons

Bourse nationale

La bourse nationale et les primes seront payées aux familles à la fin de chaque trimestre, déduction faite, le cas échéant, des frais de demi-pension.

Il est important que le responsable légal joigne un Relevé d'Identité Bancaire. Ce relevé d'identité bancaire permettra à l'établissement de verser les bourses mais également les remboursements de frais de stages et les éventuels trop perçus sur frais de demi-pension.



Nom et Prénom de l'élève :

Classe :

Madame, Monsieur,(nom du représentant légal de l'élève)

Demande à Madame La Provisure que mon enfant soit inscrit en qualité de :

Cocher la case correspondant à votre choix

Externe

Nouveau élève Demi- Pensionnaire : badge cantine : 5,00 Euros par chèque.

Demi-pensionnaire 5 Jours

Cocher les jours choisis. (3 ou 4 ou 5 jours)

Demi-pensionnaire 4 Jours

lundi mardi mercredi jeudi vendredi

Demi-pensionnaire 3 Jours

Interne (Pour les élèves hébergés à l'internat de DUMONT D'URVILLE)

Et déclare avoir pris connaissance des informations figurant sur la fiche à conserver par les familles.

Coordonnées représentant légal : NOM : Prénom :

Lien avec l'élève : Paie les frais scolaires

Adresse :

Téléphone domicile : Tél. travail : Portable :

Mail :

Signature :

Coordonnées représentant légal : NOM : Prénom :

Lien avec l'élève : Paie les frais scolaires

Adresse :

Téléphone domicile : Tél. travail : Portable :

Mail :

Signature :

Fait à, **le**

R.I.B. à fournir obligatoirement

☛ **Le R.I.B. fourni par la famille est destiné à effectuer les remboursements de frais de stage, les versements de bourses, les aides sur le fonds social ou autres remboursements.**

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Créance Demi-Pension / Internat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le **LYCEE CISSON** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du LYCEE CISSON.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR.....

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE : CLASSE :

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER
Nom, prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, prénom : Lycée Georges CISSON
Adresse : Lycée Professionnel G. Cisson Toulon Lycée des métiers de l'automobile et de l'électricité
Code postal :
Ville : TOULON
Pays :

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif **Y**
Paiement ponctuel **Y**

Signé à : Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :
Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :
*En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le **LYCEE ROUVIERE**. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec le **LYCEE CISSON**.*

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



FICHE D'URGENCE A L'ATTENTION DES PARENTS

Nom : Prénom :

Classe : Date de naissance :

Numéro de téléphone élève :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

.....

Lieu de résidence de l'élève pendant la semaine :

.....

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille le plus rapidement possible.
Pour ce faire, merci de renseigner ci-dessous **les numéros de téléphone** :

De votre domicile :

Du travail du père : Et/ou son portable :

Du travail de la mère : Et/ou son portable :

Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

.....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté puis transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Date du dernier rappel du vaccin antitétanique :

Cette vaccination est OBLIGATOIRE et pour être efficace, nécessite un rappel tous **les 10 ans**.
Les élèves **entrants** et ceux ayant **effectué le rappel récemment** sont priés de joindre la photocopie de leur carnet de vaccination.

Observations particulières :

- | | | |
|------------------------------------|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Asthme | <input type="checkbox"/> Hépatite | <input type="checkbox"/> Autres maladies : |
| <input type="checkbox"/> Diabète | <input type="checkbox"/> Hémophilie | |
| <input type="checkbox"/> Epilepsie | <input type="checkbox"/> Cardiopathie | |
| <input type="checkbox"/> Migraine | <input type="checkbox"/> Allergie : | |

Situation de Handicap : **dossier MDPH**

Traitement, précautions particulières à prendre :

.....

Nom et n° de téléphone du médecin traitant :

DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'attention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

Signature :

Association Sportive Lycée Professionnel CISSON 2023/2024

L'équipe des professeurs d'éducation physique et sportive du lycée est heureuse de vous accueillir. Grâce à l'A.S. vous pourrez

- **Pratiquer** une activité physique de votre choix tous les mercredis après-midi.
- **Participer** à toutes les compétitions sportives (individuelles ou collectives le cas échéant) organisées par l'UNSS (Union National du Sport Scolaire).
- **Découvrir** de nouvelles activités en participant aux différentes journées challenges promotionnelles.
- **Prendre** des responsabilités en tant que capitaine, arbitre, organisateur, etc...

Les pratiques encadrées au lycée Georges CISSON (cocher votre choix)

Crossfit/APPN/Multi activités loisirs avec Mme.DUFOURCQ
Se renseigner auprès du professeur d'EPS

Musculation avec Mme.BRACQ GENTHON
Au palais des sports de 13h30 à 16 h.

Basket ball avec M.ROUILLE
Site du lycée rue Ampère de 13h30 à 16 h.

Rugby/Football avec M.DENIS
Au stade Léo Lagrange de 13h30 à 15h30

**Consultez régulièrement le tableau UNSS dans le hall du lycée et le site Facebook
AS LP CISSON
pour toutes informations complémentaires.**

NOM : _____ **PRENOM :** _____

Date de naissance : ____/____/____ **Classe :** _____

Adresse _____ **CP :** _____ **Ville :**

Tél. : 04. _____ **Tél. : 06.** _____

Joindre **20 euros** (chèque) à l'ordre **AS.LP CISSON** pour la création de la licence sportive. Possibilité de régler cette cotisation dès la rentrée grâce à la carte EPASS jeune.

Autorisation parentale

Je soussigné(e) Père, mère, représentant légal _____

- Autorise l'élève à participer aux activités de l'association sportive du lycée G. Cisson.
- Autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité (rayé en cas de refus d'autorisation)

- **Date :**

Signature :

INSCRIPTION A LA MAISON DES LYCEENS

(à remplir et à retourner uniquement si inscription)

ANNEE 2023 - 2024



L'inscription à la Maison des Lycéens est de 10 € pour l'année.

La Maison des Lycéens (MDL) est un outil au service des lycéens.
La MDL est gérée par les élèves pour les élèves.

La MDL aide au développement de la vie culturelle au lycée et donne aux élèves l'occasion de s'engager dans des actions citoyennes et prendre des responsabilités au sein de l'établissement dans les domaines culturels, artistiques, sportifs et associatifs. (circulaire du 29 janvier 2010)

Inscription à la MDL 10 € (chèque à l'ordre de la MDL du lycée Cisson)

Reçu le Chèque n°

N.B : Ne pas oublier de noter au crayon papier le nom de l'élève sur le dos du chèque.

NOM : Prénom :

Date de naissance : Classe :

Adresse :

CP : Ville :

☎ domicile : ☎ portable :

@ courriel :

Fait le à

Signature de l'élève

Signature du représentant légal (élève mineur)